

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BOUQUELON
☎ 02 32 42 31 81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14.10.21

DATE D'AFFICHAGE : 26.10.21

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :

14

Présents :

10

Votants :

11

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre 2021, à 20 H15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BOUCHER, Maire.

Etaient présents : M. BOUCHER Dominique, M. DELONGUEMARE Bruno, Mme BUTEL Catherine, Mmes DESPRUNIERS Angéline, HARDY Adélaïde, MASSONNEAU Justine, M. BOIVIN Sébastien M MORISSE Jacques, Mme FELTESSE Evelyne, M. RABASSE Roger.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme D'AMICO Joëlle, MM. PLÉ Sébastien, LECOMTE Thierry et BENEULT Philippe (qui a donné procuration à M. Bruno DELONGUEMARE).
M RABASSE Roger a été élu Secrétaire de séance

Délibération 2021-24

OBJET : avis défavorable de la commune de Bouquelon sur le projet de classement au titre des sites Vallée de la Seine – Marais Vernier (Région Normandie – Département de l'Eure) et désinscription induite

Monsieur le Maire indique que tous les conseillers municipaux ont reçu le rapport de présentation du projet de classement Vallée de la Seine Marais Vernier et que celui-ci avait été abordé en questions diverses lors du dernier conseil municipal.

Ce projet de classement a pour but de sauvegarder et de préserver le site de l'ancien méandre de la Seine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 11 voix (dont 1 procuration) émet un avis défavorable sur le projet de classement de la Seine – Marais Vernier (rapport annexé à la présente délibération) et ce, pour les raisons suivantes :

- Contraintes architecturales pour les habitants
- Contraintes financières (matériaux imposés pour les nouvelles constructions-extensions des habitations et bâtiments)
- Allongement des délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Frein au développement des énergies renouvelables
- Frein également aux activités économiques artisanales

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26.10.2021

Le Maire

Dominiqe BOUCHER

